





Metz: modification n°9 du PLU

Liste de toutes les observations déposées

Observation N° 2 13/12/2017 16:54:24

Par Sébastien Brodbeck (Particulier) - 6 rue des Mésoyers 57070 Metz (brodbeck.s@gmail.com)

Concernant la rue des Mésoyers, l'abandon du projet, 13 ans après qu'il ait été initié, ne serait-il pas uniquement mercantile à seule fin de pouvoir combler ... un peu ... la dette de la ville en vendant la maison du 13 rue des Mésoyers?

Zone 1AUS (Bld de Trèves) - adaptation du plan de masse -> j'y suis opposé. Encore une fois après avoir exploité le patrimoine, cette municipalité au seul profit financier d'intérêts privés. La Ville de Metz a obtenu « Ville d'art et d'Histoire » (http://metz.fr/actus/2011/111119_label.php) en exploitant le patrimoine mais ne fait rien pour le mettre en valeur et encore moins le conserver. Bien au contraire, après avoir laissé la maison à colombage (elle aussi exploitée pour l'obtention du label http://metz.fr/actus/2011/111119_label.php) située, rue Jean Burger à St Julien les Metz, se fait massacrer, il s'agirait maintenant de ravager le dernier bâtiment pour en extraire la plus grande rentabilité foncière possible, soit en substance conserver partiellement la façade et modifier le plan de masse pour passer de R+3 à R+4. Comment le maire peut-il oser se prévaloir de défendre le patrimoine quand après l'avoir exploité pour obtenir le maximum de logos touristiques, sa seule ambition n'est pas de l'entretenir mais de le livrer à la spéculation foncière ?

18 rue des Loges et 2a rue Nicole Louve - suppression de l'alignement -> suppression de l'alignement datant de 1935 d'une maison en 2017 pour le rendre « légal » afin de faciliter les démarches du futur acquéreur (certainement déjà connu) après que la ville ait préempté le bien. Où est l'intérêt commun dans cette décision ? Que de bienveillance pour cette maison qui ne représente aucun intérêt architectural et dont la destruction semble la meilleure solution pour redonner une cohérence à la rue. A croire que certaines personnes sont dans les petits papiers de la municipalité...

Pour toutes les autres modifications, un seul constat s'impose. Au prétexte de la loi ALUR et du SCOTAM, suivis de multiples arguments vaseux, la Ville Metz fait le choix de densifier au maximum les constructions afin d'optimiser la rentabilité financière des « bâtisseurs ». Et tout cela au détriment du cadre de vie, de l'intérêt général mais surtout de toute logique. Avec 7600 logements vides à Metz (au 20/10/2015 http://www.republicainlorrain.fr/edition-de-metz-ville/2015/10/20/trop-de-logements-vides-a-metz-doit-on-s-inquieter) et une population messine qui ne cesse de décroître (http://www.republicain-lorrain.fr/edition-de-metz-ville/2016/02/23/pourquoimetz-perd-elle-des-habitants-(et-pas-nancy)) il n'existe aucune pénurie de logements et le choix qui consiste à construire des « clapiers à humains » dans des amas de béton sans autre horizon que des murs (aussi « écolos » soient-ils) dans l'espoir de créer une dynamique relève de l'absurde. Stop à toutes ces inepties et non à cette modification de PLU qui ne fera qu'encore plus dégrader l'urbanisme de la Ville de Metz!

Observation N° 1 11/12/2017 11:45:34

Par Grégoire GENAUX - 15 rue sorbon 51370 St Brice Courcelles (ggenaux@studio-awo.com)

Je suis l'architecte de la société AWO en charge du projet sur l'ancien site de l'IUFM de Metz.

Suite aux premières approches des archéologues, il s'avère que la construction d'un sous-sol est impossible. Dans ce cadre afin de pouvoir maintenir la programmation (mettre les équipements qui étaient au sous-sol au

RDC : SPA, Cinéma, Piscine). Nous avons besoin que soit porté l'emprise au sol sur la parcelle à 45%

Bien à vous Grégoire GENAUX

Architecte D G AWO